

Questions orales

Il n'y a rien de mal à ce que le Canada souligne l'importance des offices de commercialisation pour notre industrie agricole.

Nous avons défendu notre cause avec un certain succès, ce dont témoigne la déclaration faite ici même il y a un mois par le président de la Commission européenne, Jacques Delors.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Petites entreprises.

Le ministre sait très bien que ce sont les petites entreprises qui créent la plus grande partie des emplois dans notre pays et que la plupart des petites entreprises ne peuvent tout simplement pas obtenir de prêts de la banque. Le budget annoncé il y a trois mois leur promettait une certaine aide, mais rien n'a été fait pour mettre cette mesure en vigueur, et le congé estival approche rapidement.

Le ministre prendra-t-il immédiatement des mesures pour aider les petites entreprises à obtenir du financement, même par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement, ou encore grâce à l'adoption d'une loi qui donnerait aux petites entreprises une chance de survivre et de créer des emplois, ou le ministre souscrit-il à l'inscription qu'on peut lire sur le mur du ministère des Finances et qui dit que «la lumière au bout du tunnel restera éteinte jusqu'à nouvel ordre»?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue pour dire que le système bancaire a restreint le crédit aux petites entreprises. C'est pour cette raison que le dernier budget a prévu des mesures très importantes, qu'on est d'ailleurs en train de mettre en oeuvre.

Le plafond prévu dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera porté de 100 000 \$ à 200 000 \$. Ce sera mis en pratique aussi rapidement que possible, et la loi en question sera rendue plus facile à appliquer.

On peut avoir recours au programme de financement des petites entreprises. Nous avons les taux d'intérêt les plus bas qu'on ait connus en 22 ans. Nous avons le taux d'inflation le plus bas qu'on ait connu en 22 ans. Hier, des sociétés de fiducie et d'assurances ainsi que des banques

ont formé de nouvelles institutions financières qui s'occuperont d'accorder des prêts commerciaux.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

La semaine dernière, plusieurs organismes canadiens qui s'occupent des réfugiés ont annoncé qu'ils avaient renoncé à faire appel au ministre de l'Immigration parce qu'il a pratiquement cessé d'exercer ses pouvoirs discrétionnaires en vue d'admettre des réfugiés pour des motifs humanitaires et que, par conséquent, ils perdaient leur temps en faisant appel à lui.

La loi confère au ministre le pouvoir d'admettre des réfugiés pour des motifs d'ordre humanitaire. Ma question est la suivante: Pourquoi le ministre refuse-t-il d'exercer ce pouvoir légitime? Va-t-il dire clairement à la population sur quels critères il s'appuie pour recourir à ce pouvoir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que certaines personnes ont dit à cette réunion que je n'interviens jamais pour des motifs d'ordre humanitaire.

La différence entre mon ministère et les autres, c'est que je ne publie pas tous les jours les mesures que je prends en faveur des revendicateurs du statut de réfugié.

M. Tobin: Quels autres ministères? Nommez-les.

M. le Président: Une question a été adressée au ministre, qui voudrait bien y répondre. Je demande aux députés de faire preuve de la courtoisie habituelle.

M. Valcourt: Merci, monsieur le Président. En 1991 seulement, plus de 8 000 personnes ont été admises au Canada pour des motifs humanitaires. Ce reproche qu'on me fait n'est donc pas fondé.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre n'exerce pas ses pouvoirs discrétionnaires à l'égard des réfugiés aussi souvent que ce n'était le cas par le passé. En fait, le Canada expulse plus de réfugiés qu'avant, souvent dans des pays où leur vie est menacée. Par exemple, l'an dernier, à Québec, seulement quatre demandeurs sur 884 ont été admis pour des motifs humanitaires. Il s'agit ici de demandes faites au ministre après avoir été rejetées par la commission.